



Grenville•sur•la•Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné que le conseil municipal statuera, sur les **demandes de dérogation mineure qui suivent**, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 21 septembre 2017 à 19 h, à l'hôtel de ville sis au 88, rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge.

1. 498 rue Principale/lot P150 rang 2 du cadastre du Canton de Grenville

La demande est à l'effet d'autoriser la construction d'une galerie ayant une marge arrière projetée de 0.77 mètre et ce, contrairement à l'article 136 du règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 qui exige une marge arrière minimale de 2 mètres.

2. 1727 route des Outaouais/lot 5B-4 du rang 1 du cadastre du Canton de Grenville

La demande est à l'effet d'autoriser la construction d'un mur de soutènement d'une hauteur variant de 1.54 à 1.65 mètres en cour latérale et arrière et ce, contrairement à l'article 109 du règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 qui autorise une hauteur maximale de 1.5 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

PUBLIC NOTICE

Public Notice is hereby given that the Municipal Council will decide on the following requests for minor exemption at a special meeting to be held on September 21, 2017 at 7:00 pm at the Town Hall at 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge.

1. 498 Principale Street / lot P150, rang 2 of the cadastre of the Township of Grenville

The application is to authorize the construction of a gallery with a projected rear margin of 0.77 meters, contrary to section 136 of zoning by-law RU-902-01-2015, which requires a rear margin minimum of 2 meters.

2. 1727 route des Outaouais / lot 5B-4 of range 1 of the cadastre of the Township of Grenville

The application is to authorize the construction of a retaining wall of 1.54 to 1.65 meters in the lateral and rear yards, contrary to section 109 of Zoning By-law number RU-902 -01-2015 which allows a maximum height of 1.5 meters.

Any interested person may be heard by the Council with respect to this application at that session.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce quinzième (15^e) jours du mois de septembre deux mille dix-sept (2017).

Jean-François Bertrand

Directeur général et secrétaire trésorier